



RÈGLEMENT INTERNE

TABLE DES MATIÈRES :	PAGE :
1. Introduction	1
2. Étiquette	2, 3
3. Admission sur le parcours	3
4. Jeu libre	3
5. Compétitions	4
6. Jeu en hiver	4, 5
7. Autorisation de parcours	5
8. Handicap	5, 6
9. Aires d'entraînement	7
10. Clubhouse et autres installations	7, 8
11. Assurances	8
12. Dispositions générales	9

1. INTRODUCTION

Ce règlement contient des directives internes qui concernent en particulier le comportement sur le parcours mais aussi l'utilisation de toutes les autres installations du Golf & Country Club Wallenried (GCCW).

Sur le parcours, le principe de "Spirit of the Game" fait foi. A la différence de nombreux autres sports, le golf est généralement pratiqué sans la présence d'un arbitre ou d'un juge. Le jeu repose sur l'honnêteté du joueur, tant en ce qui concerne le respect des autres joueurs, que l'observation des Règles. Tous les joueurs devraient se comporter de manière disciplinée, faire preuve de courtoisie, de tolérance et de sportivité en toutes circonstances, quelles que puissent être leurs ambitions. Tel est le vrai "esprit du jeu de golf" (Spirit of the Game).

Lors de l'utilisation des autres installations du GCCW, comme les vestiaires, le parking, la route d'accès, le restaurant, le secrétariat etc., la considération, le respect, la tolérance et la propreté doivent aller de soi. C'est seulement si tous les membres respectent cette attitude que le séjour et les activités au GCCW pourront leur apporter la satisfaction souhaitée.

Ce document général de règles et de comportement doit être appliqué, respecté et défendu par tous les membres, aussi bien au sein du GCCW que dans tous les autres clubs de golf du monde.

L'utilisation du genre masculin a été adoptée afin de faciliter la lecture du document.

2. ETIQUETTE

Le respect des règles d'étiquette détermine en grande partie la réussite d'une partie de golf pour le joueur ainsi que pour les autres golfeurs sur le parcours. Les principes de base de l'étiquette se fondent sur un comportement correct, fair-play, discipliné et respectueux sur les installations de golf. La considération et la tolérance envers les autres joueurs, la prise en compte de la sécurité de tous les utilisateurs du parcours, du personnel du GCCW, ainsi que le soin apporté au parcours ne peuvent être assurés que par le respect et l'application stricts des règles d'étiquette. Comportez-vous toujours de la façon dont vous aimeriez que les autres joueurs se comportent !

- 2.1. Chaque joueur doit respecter le code vestimentaire en vigueur.
- 2.2. Sur le parcours, chaque joueur doit disposer de son propre set de clubs.
- 2.3. Sur le parcours, la sonnerie des téléphones mobiles doit être désactivée.
- 2.4. Des chemins piétonniers croisent par endroits le parcours. Les joueurs s'assureront avant de jouer qu'aucun promeneur ne se trouve à portée de leur coup. La responsabilité des joueurs est engagée dans tous les cas.
- 2.5. Les employés du GCCW travaillant sur le parcours ont toujours la priorité.
- 2.6. Les voiturettes de golf ne sont autorisées sur le parcours qu'aux personnes à mobilité réduite, sur réservation. De plus leur utilisation est soumise aux conditions du terrain.
- 2.7. L'utilisation de balles de driving range est strictement interdite sur le parcours de golf et les aires d'entraînement.
- 2.8. Sur le parcours, seuls les softspikes sont autorisés pendant la saison des compétitions.
- 2.9. Les fumeurs sont tenus de s'équiper de leur propre cendrier. Il est strictement interdit d'abandonner et de jeter des mégots sur le parcours.
- 2.10. Les coups d'approche (pitches) sont interdits sur le putting green.
- 2.11. N'exécutez jamais votre swing ni mouvement d'essai en direction d'un autre joueur. Les coups d'essai sont interdits sur les aires de départ.
- 2.12. Le joueur qui est sur le point d'exécuter un coup ne doit être dérangé ni par les mouvements, ni par la mauvaise position, ni par le bruit d'un autre joueur. Prenez garde à votre ombre !
- 2.13. Évitez d'endommager le parcours en effectuant des mouvements d'essai. Il est interdit de frapper le sol avec la tête du club, que ce soit de colère ou pour toute autre raison.
- 2.14. Ne jouez jamais avant que les joueurs qui vous précèdent soient hors d'atteinte. Pour cela vous devez calculer votre meilleur coup possible et y ajouter une marge de sécurité.
- 2.15. Afin de gagner du temps, tous les joueurs d'une partie observent dans quelle direction se dirigent les balles des autres joueurs.
- 2.16. Si une balle se dirige vers d'autres joueurs, criez le plus fort possible „FORE“. Même si personne n'a été touché, il est évident qu'il convient de s'excuser ensuite.
- 2.17. Si par hasard votre balle terminait sa course sur un autre fairway, ne dérangez pas les joueurs qui sont en train de jouer ce trou. La règle « Pas de priorité sur d'autres fairways ! » s'applique.
- 2.18. Sur le parcours, le joueur doit marcher d'un bon pas. Le joueur dont la balle est la plus éloignée du drapeau devrait arriver le premier à sa balle. Le prochain coup doit être préparé en chemin, puis joué sans délai. Jouez Ready Golf selon la Règle 6.4b.
- 2.19. Une partie doit laisser passer la partie qui suit, lorsqu'il devient évident qu'une balle perdue sera difficile à trouver. De manière générale, la partie qui a perdu le contact avec la partie qui précède doit laisser passer, quel que soit le nombre de joueurs composant cette partie.
- 2.20. Les joueurs avec chariots et voiturettes doivent se conformer aux panneaux de direction autour des greens et des bunkers. Les chariots et voiturettes doivent être placés à proximité du prochain départ.
- 2.21. Ne pénétrez pas dans la zone à pénalité à gauche des trous 14 et 15 marquée par des piquets rouge-verts. C'est une zone de jeu interdit à l'intérieur d'une zone à pénalité.
- 2.22. Après avoir joué dans un bunker, le joueur doit ratisser soigneusement le sable et aplanir les traces laissées. S'il n'y a pas de râteau dans ou autour du bunker, le sable doit être lissé avec le pied ou un club.
- 2.23. Le joueur entrera dans le bunker par une partie basse et proche de la balle, et après le coup il en ressortira par le même chemin.
- 2.24. Chaque joueur prendra soin de replacer les divots, sauf sur les départs.

- 2.25. Sur le green, prenez soin de ne pas abîmer la surface : levez les pieds en vous déplaçant, évitez de courir, de sauter ou de pivoter sur vos pieds. Ne vous appuyez pas sur le putter. Ne jetez pas le drapeau par terre, mais déposez-le avec précaution. Ne déposez pas les sacs de golf sur le green. Évitez de marcher sur les greens en portant votre sac de golf.
- 2.26. Ne marchez jamais sur la ligne de putt d'un co-compétiteur. Prenez garde à votre ombre.
- 2.27. Ne marchez pas trop près du bord du trou et évitez d'en abîmer les bords spécialement lorsque vous maniez le drapeau ou retirez la balle. Il est interdit de retirer la balle du trou avec la tête du putter et de retirer le drapeau lorsque la balle se trouve dans le trou.
- 2.28. Réparez soigneusement les marques d'impact de balles (pitch-marks) à l'aide d'un relève-pitch et les dégâts causés par les spikes à l'aide de la partie plate de votre putter. En quittant le green, contrôlez que tous les dommages aient été réparés et que le drapeau se trouve dans le trou.
- 2.29. Le premier joueur qui a terminé le trou prend en charge le drapeau et, lorsque tous les joueurs de la partie ont terminé de putter, le replace correctement et délicatement dans le trou. Veiller à ne pas abîmer le bord du trou. Les joueurs quittent le green par le chemin le plus court en direction du prochain départ.

3. ADMISSION SUR LE PARCOURS

- 3.1. Sont admis sur le parcours :
 - 3.1.1. Les membres actifs et temporaires, qui ont passé l'examen d'autorisation de parcours ou obtenu un Handicap Index ;
 - 3.1.2. Les membres passifs, qui ont passé l'examen d'autorisation de parcours ou obtenu un Handicap Index, bénéficient annuellement de deux droits d'accès gratuits au parcours. Ils ont libre accès aux aires d'entraînement.
- 3.2. Sont admis sur le parcours les visiteurs en possession d'une autorisation de parcours ainsi que d'une licence d'un club, d'une association ou d'une fédération reconnue par le GCCW, après s'être acquittés d'un greenfee.
- 3.3. Les membres ont la possibilité d'inviter d'autres joueurs qui remplissent les critères d'admission sur le parcours, moyennant un greenfee à prix réduit. Le membre est responsable de son invité et l'accompagne lors de l'enregistrement au secrétariat ainsi que sur le parcours.
- 3.4. Le GCCW se réserve le droit de refuser l'accès au parcours ou la suite du jeu aux membres et aux visiteurs qui ne respectent pas ce règlement ou les règles générales de politesse et de bonne tenue.
- 3.5. Les badges de membre avec le nom et la vignette de l'année ou les cartes greenfee doivent être fixés visiblement sur le sac de golf.
- 3.6. Avant d'accéder au parcours, chaque joueur doit s'informer des règles en vigueur, des conditions temporaires et prendre connaissance des informations figurant au tableau d'affichage officiel.
- 3.7. Les membres débiteurs n'ont pas accès au parcours.

4. JEU LIBRE

- 4.1. Les heures d'ouverture du parcours sont fixées par la Direction et dépendent des conditions générales et météorologiques.
- 4.2. Les réservations de départ pour le jeu libre doivent être effectuées au moyen du système de réservation en vigueur.
- 4.3. Avant de se rendre sur le parcours, chaque joueur est tenu de s'enregistrer à l'heure de départ qu'il choisit selon le système de réservation en vigueur. Les joueurs qui ne respectent pas les heures de départs réservées perdent toute priorité pour les heures de départs ultérieures.
- 4.4. Un départ au trou 10 n'est en principe pas possible. Des exceptions peuvent être accordées par le secrétariat.
- 4.5. Un jeu rapide est exigé de tous les joueurs et de toutes les parties. Si le joueur ou la partie perd le contact avec la partie qui précède, il est immédiatement tenu d'inviter la partie qui suit à le dépasser, quel que soit le nombre de joueurs composant cette partie.
- 4.6. Chaque partie qui fait un tour complet a la priorité sur toute autre partie qui fait un tour raccourci.
- 4.7. Les joueurs sont tenus de prêter attention aux employés du GCCW qui se trouvent ou pourraient se trouver à proximité ou devant eux, lorsqu'ils vont jouer un coup qui pourrait les mettre en danger. Le maintien de la sécurité et le respect doivent être la priorité des joueurs.

5. COMPÉTITIONS

- 5.1. Le comité d'épreuve est responsable de la préparation et du déroulement des compétitions. Les décisions du comité d'épreuve concernant le déroulement de la compétition ou les décisions concernant les cas litigieux sont sans appel.
- 5.2. Ont accès aux compétitions du GCCW tous les membres qui remplissent les critères d'admission sur le parcours et du règlement inhérent à chaque compétition. Les conditions d'admission aux compétitions sont publiées avec la liste d'inscription.
- 5.3. Les compétitions du GCCW en week-end sont principalement réservées aux membres et aux invités des sponsors. S'il reste des places libres, le comité d'épreuve se réserve le droit d'accepter des joueurs extérieurs aux tournois du Club.
- 5.4. L'ouverture des inscriptions aux compétitions du GCCW débute en règle générale 2 semaines avant la compétition.
- 5.5. Les inscriptions se font au tableau d'affichage, sur PCC CADDIE://online, ou par téléphone au secrétariat. Des inscriptions biffées sur la liste figurant au tableau d'affichage ne peuvent pas être remplacées par d'autres inscriptions.
- 5.6. Les inscriptions et désinscriptions aux compétitions sont en principe possibles jusqu'à 11h00, la veille du tournoi. Les désinscriptions après ce délai sont soumises à la finance d'inscription.
- 5.7. Les heures de départ sont rendues publiques la veille de la compétition à partir d'environ 14h00 sur PCC CADDIE://online, au tableau d'affichage officiel ou par téléphone au secrétariat.
- 5.8. Toutes les compétitions sont soumises aux Règles de Golf du R&A et de l'USGA ainsi qu'aux règles locales. Lors de chaque tournoi, tous les joueurs sont tenus de prendre connaissance au préalable des informations complémentaires figurant au tableau d'affichage officiel.
- 5.9. Le joueur doit connaître son Handicap Index à tout moment.
- 5.10. Les cartes de score doivent être retirées au secrétariat au plus tard 15 minutes avant le départ. Seuls les joueurs ayant réglé leur finance d'inscription à la compétition ont le droit de recevoir la carte de score officielle et de participer à la compétition.
- 5.11. Les joueurs doivent se trouver 5 minutes avant le départ au premier départ.
- 5.12. Les joueurs qui ne sont pas prêts à jouer à leur heure de départ peuvent, s'ils sont prêts à jouer moins de 5 minutes après leur heure de départ, commencer la compétition avec la pénalité générale au premier trou joué. Un retard de plus de 5 minutes entraîne la disqualification.
- 5.13. A la fin du tour, la carte de score correctement remplie, lisible et signée par le marqueur et le joueur doit être immédiatement glissée dans une des boîtes aux lettres prévues à cet effet. Il ne faut pas déposer de carte de score sans surveillance à la réception.
- 5.14. Les cas litigieux doivent être rapportés au comité d'épreuve avant la remise de la carte de score.
- 5.15. Les participants aux compétitions sont priés d'être présents à la remise des prix à l'heure indiquée, par politesse et respect envers les sponsors, les organisateurs et les vainqueurs.
- 5.16. En cas d'absence d'un gagnant à la remise des prix, le prix va automatiquement au suivant dans la liste de résultats (à l'exception des championnats).
- 5.17. Les joueurs inscrits qui, sans s'excuser, ne se présentent pas au départ de la compétition, devront s'acquitter de la finance d'inscription. Les sanctions suivantes seront prises à leur encontre :
 - 5.17.1. Première absence non excusée : avertissement valable durant trois ans ;
 - 5.17.2. Deuxième absence non excusée (durant la période de l'avertissement) : interdiction générale de participer aux compétitions durant un mois ;
 - 5.17.3. Absences suivantes non excusées : sanction selon décision du Comité du GCCW.

6. JEU EN HIVER

Le respect des règles énumérées ci-dessous nous permettra de pratiquer le golf durant les mois d'hiver sans neige, en ménageant le parcours.

- 6.1. Les instructions de la Direction doivent être strictement respectées.
- 6.2. En règle générale, l'utilisation des chariots manuels ou électriques ainsi que celle des voitures électriques n'est pas autorisée. En fonction des conditions météorologiques, la Direction se réserve le droit d'autoriser l'utilisation de chariots manuels ou électriques.
- 6.3. On ne doit pas marcher sur les départs. Si des tapis sont installés aux départs, ils doivent être impérativement utilisés.

- 6.4. Les divots doivent être aussi soigneusement replacés en hiver.
- 6.5. Les greens doivent être protégés. Évitez de marcher sur les greens en portant le sac de golf. Les pitch-marks doivent être soigneusement réparées. Le drapeau peut être laissé dans le trou et le putt donné de façon généreuse. Ne perdez pas de temps pour lire la ligne de putt, prenez le chemin le plus court jusqu'à votre balle.
- 6.6. Selon les conditions météorologiques et les conditions du terrain, le parcours se joue sur greens d'hiver ou greens d'été. Les greens à jouer sont indiqués sur un panneau aux départs 1 et 10. Les joueurs partis sur greens d'hiver jouent 9 trous sur greens d'hiver, même si les greens d'été ont été ouverts entre-temps.
- 6.7. Au driving-range, on joue uniquement depuis les tapis.
- 6.8. Tant que les greens d'été sont fermés, les greens d'exercice restent aussi fermés.
- 6.9. En cas de neige, toutes les installations sont fermées.

7. AUTORISATION DE PARCOURS

7.1. APP (Autorisation de Parcours Provisoire) :

Les débutants sans examen d'autorisation de parcours réussi utilisent en principe les installations d'entraînement ainsi que le parcours 3 trous. La commission sportive peut attribuer aux débutants ayant des connaissances de base une autorisation de parcours provisoire (APP), afin de leur permettre d'apprendre à connaître le parcours 18 trous, aux heures creuses. Ces joueurs doivent cependant être accompagnés d'un membre sur le parcours et régler le greenfee correspondant.

7.2. Examen d'autorisation de parcours :

La réussite de l'examen d'autorisation de parcours permet aux membres de jouer seuls et de façon illimitée sur le parcours 18 trous. Le membre doit se soumettre à un examen théorique et pratique. De bonnes connaissances de l'étiquette et des Règles ainsi que des règles locales sont demandées. Un résultat de minimum 18 points stableford devrait être obtenu sur 9 trous calculé avec un Handicap Index de 54. L'examen d'autorisation de parcours est supervisé par la commission sportive.

7.3. Handicap Index :

Le Handicap Index officiel le plus haut attribué est 54. Après avoir passé l'examen d'autorisation de parcours, le membre reçoit automatiquement un Handicap Index de 54.

7.4. Le GCCW ne reconnaît que les examens d'autorisation de parcours passés dans des clubs de golf reconnus et sous la supervision de PGA-Professionals diplômés.

7.5. Le règlement actuel de handicapping World Handicap System fait foi.

8. HANDICAP

8.1. Généralités

Chaque joueur possède un **Handicap Index**, qui est indépendant de la difficulté du parcours, et un **Course Handicap**, qui est adapté à la difficulté de chaque parcours. La formule qui permet d'obtenir le Course Handicap (sur 18 trous) est la suivante :

Course Handicap = Handicap Index x (Slope Rating ÷ 113) + (Course Rating – Par).

Le **Course Rating** représente la difficulté d'un parcours pour un joueur Scratch.

Le **Slope Rating** représente la difficulté d'un parcours pour un joueur Bogey.

8.2. Obtention et modification du Handicap Index

Le Handicap Index de 54 est attribué après avoir réussi l'examen d'autorisation de parcours. Pour le calcul du Handicap Index, on prend en compte les 20 derniers scores (Score Differentials) comptant pour le handicap. On choisit parmi ces scores les 8 meilleurs. La moyenne de ces 8 meilleurs scores est appelée le Handicap Index. Le Score Differential est calculé au moyen de la formule suivante :

8.2.1. Stableford :

Score Differential = (113 ÷ Slope Rating) x (Par + Course Handicap – (points joués – 36) – Course Rating).

8.2.2. Stroke Play :

Score Differential = (113 ÷ Slope Rating) x (Adjusted Gross Score – Course Rating).

8.3. Pour la modification du Handicap Index, les scores suivants sont pris en compte :

- 8.3.1. Tournois et cartes EDS au format Stableford single ;
 - 8.3.2. Tournois et cartes EDS au format Stroke Play single ;
 - 8.3.3. Tournois et cartes EDS au format Par/Bogey ;
 - 8.3.4. Tournois et cartes EDS au format Maximum Score.
 - 8.3.5. Tournois Four-Ball selon critères définis dans WHS
- 8.4. Chaque joueur est dans l'obligation de communiquer à son home club tous les résultats de compétitions comptant pour le handicap et les EDS qu'il a joués sur d'autres parcours.
- 8.5. Pour toutes les compétitions, le Course Handicap en vigueur est celui que le joueur possède au début de la compétition.
- 8.6. Chaque joueur possède un Handicap Index dont il doit connaître l'état courant. Le Handicap Index inscrit sur la licence Swiss Golf en début de saison ne sera pas modifié sur cette licence pendant la saison. Le Handicap Index actuel peut être consulté auprès du Club, ou sur PCC CADDIE://online.

8.7. Compétitions et "Extra Day Scores" (EDS)

- 8.7.1. Les compétitions au GCCW sont ouvertes à tous les joueurs avec Handicap Index jusqu'à 54, à l'exception des compétitions avec une limite de handicap, selon règlement de la compétition ;
- 8.7.2. Les joueurs avec Handicap Index de 37 à 54 reçoivent un Handicap Index max. de 36.0 lors des tournois, excepté les tournois qui prévoient une catégorie pour ces joueurs ;
- 8.7.3. Lors des tournois, les appareils mesurant les distances sont en principe autorisés. (Exception possible avec règle locale temporaire correspondante).

8.8. EDS (Extra Day Scores) EDS

- 8.8.1. Les Extra Day Scores peuvent être joués en strokeplay ou stableford, sur 18 ou 9 trous, en tout temps durant la saison de golf, pour autant que les conditions du parcours le permettent ;
- 8.8.2. Les EDS peuvent être joués dans le home club du joueur ou dans un club affilié à Swiss Golf ;
- 8.8.3. Les EDS sont gratuites au GCCW pour les membres du Club. Chaque carte doit être rendue au secrétariat le jour même (boîte aux lettres), dûment remplie et signée ;
- 8.8.4. Chaque résultat compte pour le calcul du nouveau Handicap Index ;
- 8.8.5. Le marqueur doit être golfeur licencié et posséder un Handicap Index de 54.0 minimum. Les membres de la famille, les Pros et les caddies, pour autant qu'ils soient licenciés, peuvent être marqueurs ;
- 8.8.6. Les juniors dont le Handicap Index est inférieur à 12.0 ne sont pas autorisés à jouer de cartes EDS (selon décision de Swiss Golf) ;
- 8.8.7. Le nombre de cartes par joueur-par année est illimité.

8.9. AHR (Annual Handicap Review)

Chaque fin d'année, tous les Handicap Index sont soumis à une révision annuelle. Cette révision et l'adaptation des Handicap Index qui en découle doivent être effectuées par les clubs, selon le règlement du WHS.

→ **Pour toute information complémentaire sur le WHS, consultez le site www.swissgolf.ch ou www.whs.com.**

AIRES D'ENTRAÎNEMENT

- 8.10. Les visiteurs non enregistrés n'ont pas accès aux aires d'entraînement.
- 8.11. Les visiteurs doivent s'acquitter d'un range fee et la quittance sera fixée visiblement sur le sac de golf.
- 8.12. Les règles d'étiquette et le code vestimentaire doivent être impérativement respectés sur les aires d'entraînement.
- 8.13. Évitez de déranger les joueurs qui s'entraînent. Abstenez-vous de parler à voix haute. Faites un grand détour autour des joueurs qui s'apprêtent à frapper une balle ou exécuter un mouvement de swing.
- 8.14. Il est obligatoire de jouer depuis la zone de départ indiquée.
- 8.15. Les corbeilles vides doivent être replacées près des automates à balles.

- 8.16. Le sable du bunker d'exercice doit être aplani après utilisation.
- 8.17. Sur le putting green, les seuls coups d'approche permis sont les chips à l'intérieur de la zone marquée.
- 8.18. Il est interdit de jouer sur le parcours 3 trous ou sur les greens d'entraînement avec les balles de driving range.
- 8.19. Sauf autorisation de la Direction, seuls les Pros du GCCW ont le droit d'enseigner sur les aires d'entraînement.
- 8.20. Les pitches sur les greens d'entraînement doivent être relevés avec soin.

9. CLUBHOUSE ET AUTRES INSTALLATIONS

La considération, la propreté et le respect sont les priorités à respecter lorsque l'on pénètre sur les installations du GCCW !

9.1. Secrétariat :

- 9.1.1. Les heures d'ouverture sont fixées par la Direction et modifiées selon la météo et la saison. En général, les heures d'ouverture sont les suivantes :
 - **Avril – octobre** : lundi à samedi environ de 08h30 à 18h00, dimanche environ de 08h30 à 17h00 ;
 - **Novembre - mars** : environ de 09h00 à 16h00 (sous réserve de modifications).
- 9.1.2. Le secrétariat reçoit toutes les questions, les remarques et les suggestions.

9.2. Restaurant - Terrasse :

- 9.2.1. Le restaurant et la terrasse sont publics et à la disposition de tous les membres et des visiteurs.
- 9.2.2. Les messieurs doivent retirer leur casquette ou leur chapeau avant d'entrer dans le restaurant et sur la terrasse.
- 9.2.3. Par égard au bien-être des clients, les chaussures sales doivent être nettoyées avant de pénétrer dans le restaurant et sur la terrasse et les vêtements sales et défraîchis doivent être changés.
- 9.2.4. A l'exception de la terrasse, tous les locaux du restaurant sont non-fumeur.
- 9.2.5. Les téléphones mobiles peuvent être allumés mais réglés sur le mode silencieux, et les conversations téléphoniques doivent se faire à l'extérieur du restaurant et de la terrasse pour ménager le confort des autres clients.

9.3. Vestiaires et locaux de dépôt :

- 9.3.1. Les golfeurs doivent se changer uniquement dans les vestiaires.
- 9.3.2. Les chaussures doivent être nettoyées avant d'entrer dans les vestiaires.
- 9.3.3. Les règles d'hygiène élémentaires doivent être respectées. Les chaussures sales et les vêtements défraîchis ne doivent pas être laissés dans les vestiaires.
- 9.3.4. Les membres qui ne louent pas de casier doivent utiliser uniquement la partie des vestiaires qui leur est réservée et ne laisser aucun effet personnel dans les vestiaires après avoir quitté le Club. La Direction se réserve le droit de disposer sans préavis des vêtements et chaussures abandonnés à cet endroit, ainsi que des objets sales laissés dans les casiers.
- 9.3.5. Il est strictement interdit de fumer dans les vestiaires et dans la grange (locaux de dépôt pour sacs et chariots).
- 9.3.6. Lors de l'utilisation des douches, on est prié de ne pas laisser couler l'eau sans nécessité.
- 9.3.7. Les serviettes de bain utilisées doivent être placées dans les corbeilles prévues à cet effet.
- 9.3.8. Les chariots doivent être nettoyés avant d'être entreposés dans les locaux de dépôt.
- 9.3.9. Seules les personnes louant une place numérotée ont le droit d'entreposer leur équipement dans cet espace réservé. Les chariots déposés sans autorisation dans cet espace réservé seront enlevés par la Direction.

9.4. Route d'accès et parking :

- 9.4.1. L'accès en voiture au GCCW se fait uniquement en face de Micarna à Courtepin par la route de Chansalles (30 km/h conseillé) et le "Chemin du Golf" (max. 30 km/h autorisé).
- 9.4.2. L'accès et le retour sont interdits par le village de Wallenried.

- 9.4.3. Il est interdit de rouler sur le gazon. Les places d'évitement doivent être utilisées pour les croisements.
- 9.4.4. Le conducteur qui se trouve le plus près d'une place d'évitement cède le passage à l'autre voiture.
- 9.4.5. Tout arrêt non justifié sur la route d'accès doit être évité.
- 9.4.6. Les conducteurs sont priés de prendre garde aux joueurs se trouvant sur les départs des trous 1, 2, 4 et 6.
- 9.4.7. Les voitures doivent être parquées exclusivement sur les places de parc marquées ou sur le parking d'appoint signalé.
- 9.4.8. Il est conseillé de retirer tout objet de valeur des voitures parquées.
- 9.4.9. Le GCCW décline toute responsabilité en cas de dégâts ou de vol sur le parking.

10. ASSURANCES

10.1. En général :

Chaque joueur est tenu de posséder une assurance personnelle adaptée. Le GCCW décline toute responsabilité en cas de dommages de toutes sortes à des personnes ou à des choses.

10.2. Effets personnels :

Les effets personnels des membres ne sont assurés dans aucun cas et le GCCW décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou dommage aux effets personnels dans l'enceinte du GCCW. Ceci s'applique également à toutes les installations et locaux (casiers de vestiaires, places de parc pour chariots, etc.) loués par le GCCW à ses membres pour y entreposer leur matériel ou effets personnels.

10.2.1. Vol :

Le GCCW décline toute responsabilité en cas de vol simple ou par effraction de tous effets ou de matériel personnel de ses membres. Le GCCW n'a souscrit aucune police d'assurance couvrant le vol simple ou par effraction des effets personnels de ses membres. C'est l'assurance ménage privée de chaque membre qui peut couvrir ces risques. Les membres veilleront à adapter leur police d'assurance ménage privée en fonction de ce qui précède.

10.2.2. Dégâts d'incendie ou d'eau :

Le GCCW décline toute responsabilité en cas de dégâts (incendie, dégâts d'eau) causés aux effets et au matériel personnel de ses membres. Le GCCW n'a souscrit aucune police d'assurance couvrant des dommages infligés aux effets personnels et au matériel de ses membres en cas d'incendie ou de dégât d'eau. C'est l'assurance ménage privée de chaque membre qui peut couvrir ces risques. Les membres veilleront à adapter leur police d'assurance ménage privée en fonction de ce qui précède.

10.3. Incapacité de jouer au golf en cas d'accident ou de maladie :

Le GCCW n'accorde aucune note de crédit ou remboursement partiel de la cotisation annuelle, si un membre n'est pas en mesure de jouer ou de ne jouer que partiellement au golf durant l'année, en raison d'un accident ou d'une maladie. La cotisation annuelle est dans tous les cas due dans sa totalité selon le statut de membre enregistré au 30 novembre de l'année précédente.

10.4. Parcours fermé en cas de force majeure :

Le GCCW n'accorde aucune note de crédit ou remboursement partiel de la cotisation annuelle.

11. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

11.1. Déclaration de protection des données du GCCW

La déclaration de protection des données du GCCW entrée en vigueur le 22 mars 2024 par décision de l'assemblée générale est consultable sur notre site internet : www.golf-wallenried.ch/fr/statuts-reglements/

11.2. CHARTE D'ETHIQUE DU SPORT SUISSE

Le Golf & Country Club Wallenried s'engage pour un sport propre, respectueux, fair-play et convivial. Le GCCW reconnaît l'actuelle Charte d'éthique du sport suisse et en diffuse les principes au sein de ses membres, collaborateurs et partenaires.

Lien vers l'article : www.sportintegrity.ch/fr

11.3. Jeu à l'extérieur :

La considération, la sécurité, le respect, l'honnêteté et la propreté sont les points les plus importants que chaque golfeur devrait avoir à l'esprit, aussi bien lors de chaque visite au GCCW que dans un autre club.

Lors d'une visite dans un club extérieur, on s'annonce toujours à la réception dès son arrivée et on s'applique à respecter les règles de golf et d'étiquette. Les membres du GCCW doivent se comporter à l'extérieur comme ils aimeraient que les visiteurs se comportent au GCCW.

11.4. Accompagnants :

Chaque membre est responsable du comportement des personnes ou des caddies qui les accompagnent.

11.5. Chiens :

Les chiens tenus en laisse sont tolérés sur les installations du GCCW, aussi longtemps que leur comportement ne dérange pas les joueurs. Les propriétaires sont responsables de l'hygiène et du bon comportement de leurs chiens. Les chiens ne sont pas admis sur le parcours durant les compétitions. Il n'est pas autorisé de laisser un chien attaché sans surveillance dans l'enceinte du GCCW ou enfermé dans une voiture sur le parking.

11.6. Objets égarés et trouvés :

Les objets trouvés doivent être déposés à l'entrée de la grange à l'endroit prévu à cet effet, à l'exception des objets de valeurs qui doivent être apportés au secrétariat.

11.7. Réclamations et propositions :

Toute réclamation ou proposition concernant un service du GCCW doit être adressée de préférence par écrit à la Direction ou au Comité du GCCW.

Les membres qui observent des manquements aux règles ou à l'étiquette doivent l'annoncer immédiatement au secrétariat.

11.8. Habillement :

Chaque joueur se doit de porter des vêtements propres, adaptés au golf.

La commission sportive évaluera chaque année les nouvelles tendances de la mode et publiera les directives en vigueur (code vestimentaire).

11.9. Interdiction de fumer :

Il est strictement interdit de fumer dans tous les locaux fermés dans l'enceinte du GCCW, comme réception, couloirs, salle à manger, bistrot, toilettes, vestiaires, dépôt des sacs de golf et chariots, salles de billard et de réunions, proshop, locaux techniques.

11.10. Communications du Club :

Les informations courantes du Club aux membres se font par des moyens de communication comme la Newsletter et les sites www.golf-wallenried.ch et www.swissgolf.ch. Les membres sont tenus de consulter régulièrement ces informations.

11.11. Sanctions :

Le Comité et la Direction se réservent le droit de prendre et d'appliquer des mesures et sanctions appropriées envers les membres et les employés du GCCW qui ne respecteraient pas le présent règlement, les règles de golf ou l'étiquette.

Règlement approuvé par le Comité à Wallenried le 16 février 2021.

(Avec modifications adoptées par le Comité le 12 juillet 2022)

(Avec modifications adoptées par le Comité le 6 mai 2024)